

Aide à domicile

Un dossier est à constituer auprès du secrétariat du C.C.A.S. La liste des documents demandés est fournie par ce service.

Ce service fonctionne 7 jour sur 7. Cinq intervenantes sont à votre service afin de vous aider dans les tâches ménagères, courses, promenades.

Le tarif horaire est calculé sur les ressources imposables le jour de la demande et en fonction du barème de participation des caisses de retraite (barème à votre disposition au secrétariat du C.C.A.S.)

Selon les besoins liés à vos problèmes de santé, il vous sera conseillé de compléter un dossier A.P.A.



Portage des Repas

Le portage des repas à domicile s'effectue tous les midis du lundi au vendredi.

Le prix du repas facturé et calculé en fonction des ressources et varie entre 6 et 8 €.

Un agent du C.C.A.S. vous livre votre repas du lundi au vendredi, prêt à déguster (entrée, plat principal, fromage, dessert et pain). Il vous est possible de bénéficier d'un repas à domicile le week end (livraison le vendredi). Il est également possible de vous livrer un potage pour le soir (livraison le midi avec le repas).

Un menu vous est fourni chaque mardi. La commande est à passer le mercredi pour la semaine suivante.



Téléassistance

Pour toutes les personnes isolées, nous conseillons vivement l'installation de la téléassistance. Elle paraît indispensable chez les personnes âgées, souffrantes, afin qu'elles se sentent moins seules en cas de malaise.

Une intervention très rapide de ce service peut sauver une vie.

